



CPU

Un petit pas vers la reprise des enseignements en présentiel : l'enseignement supérieur partiellement entendu (15/01/2021)

La Conférence des présidents d'universités (CPU), la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI), la Conférence des Grandes Ecoles (CGE), l'alliance des universités de recherche et de formation (AUREF) et l'UDICE – Universités de recherche françaises étaient reçues vendredi 15 janvier à 8h30 par le Premier ministre, Jean Castex, en présence de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Frédérique Vidal.

<http://www.cpu.fr/actualite/un-petit-pas-vers-la-reprise-des-enseignements-en-presentiel-lenseignement-superieur-partiellement-entendu/>

Revue de presse - Vendredi 15 Janvier 2021

<http://www.cpu.fr/actualite/revue-de-presse-vendredi-15-janvier-2021/>

Santé mentale des étudiants : La CPU appelle à la plus grande vigilance. (12/01/2021)

La Conférence des présidents d'université a appris avec émotion qu'un étudiant de l'Université Lyon 3 avait tenté de mettre fin à ses jours. Elle exprime tout son soutien à sa famille, ses proches et à l'ensemble de la communauté universitaire de l'Université Lyon 3.

<http://www.cpu.fr/actualite/sante-mentale-des-etudiants-la-cpu-appelle-a-la-plus-grande-vigilance/>

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

L'obligation de formation : une nouvelle étape dans la qualification et l'insertion des jeunes (14/01/2021)

L'État est pleinement mobilisé pour la formation et l'insertion professionnelle de tous les jeunes. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, se sont rendus jeudi 14 janvier à Châteauroux (Indre), afin de rencontrer tous les acteurs engagés auprès des jeunes pour les accompagner vers la formation et l'emploi.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid156376/l-obligation-de-formation-une-nouvelle-etape-dans-la-qualification-et-l-insertion-des-jeunes.html>

« Où en est-on des traitements antiviraux contre la Covid-19 ? » (14/01/2021)

Diffusion du #3 webinaire à 16h30 ce jour et à retrouver en replay.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid156379/ou-en-est-on-des-traitements-antiviraux-contre-la-covid-19.html>

One Planet Summit : lancement de PREZODE, une initiative internationale inédite en matière de recherche pour prévenir de futures pandémies (12/01/2021)

L'initiative PREZODE « Prévenir les risques d'émergences zoonotiques et de pandémies » vient d'être annoncée à l'occasion du One Planet Summit, le 11 janvier. Initiée par trois instituts de recherche français - INRAE, le CIRAD et l'I.R.D. - en concertation avec une dizaine d'autres organisations de recherche en France, en Allemagne et aux Pays-Bas, PREZODE regroupe déjà plus d'un millier de chercheurs dans 50 pays sur les 5 continents. Cette initiative, développée sous l'égide du ministère de l'Europe et des affaires étrangères et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation combinera des projets de recherche et des actions opérationnelles à l'international.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid156341/one-planet-summit-lancement-de-prezode-une-initiative-internationale-inedite-en-matiere-de-recherche-pour-prevenir-de-futures-pandemies.html>

Installation du Conseil national de l'hydrogène (11/01/2021)

Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée en charge de l'Industrie, ont annoncé aujourd'hui l'installation du Conseil national de l'hydrogène.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid156309/installation-du-conseil-national-de-l-hydrogene.html>

4e programme d'investissements d'avenir (PIA 4) : 20 Md€ dans la recherche et l'innovation en faveur des générations futures (8/01/2021)

Lors d'un déplacement en Essonne, le vendredi 8 janvier 2021, le Premier ministre Jean Castex a détaillé les contours et les objectifs du quatrième programme d'investissement d'avenir (PIA 4). Doté de 20 milliards d'euros pour les années 2021-2025, le PIA 4 est entièrement dédié à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation. Une part importante de cette enveloppe est destinée à des filières d'avenir (à identifier) jugées stratégiques.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid156296/4e-programme-d-investissements-d-avenir-20-md%C2%80-dans-la-recherche-et-l-innovation-en-faveur-des-generations-futures.html>

Conseil des ministres du 13 janvier 2021. Organisation des examens et concours dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et la ministre de la transformation et de la fonction publiques ont présenté un projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

Cette ordonnance maintient la faculté d'adapter les modalités d'accès aux formations de l'enseignement supérieur dispensées par les établissements relevant des livres IV et VII du code de l'éducation et de délivrance des diplômes de l'enseignement supérieur, y compris le baccalauréat, ainsi que celles relatives aux voies d'accès aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique en cours ou engagées dont le déroulement continue d'être affecté par l'épidémie de covid-19.

Ces aménagements ne pourront être mis en œuvre que dans la mesure où ils sont nécessaires pour faire face aux conséquences de la propagation de l'épidémie et des mesures prises pour limiter cette propagation, et devront être apportés dans le strict respect du principe d'égalité de traitement des candidats.

S'agissant des modalités d'accès aux formations de l'enseignement supérieur et de délivrance des diplômes, y compris le baccalauréat, les dispositions de l'ordonnance sont applicables du 1er janvier au 31 octobre 2021 inclus, pour couvrir sans discontinuité l'intégralité de l'année scolaire ou universitaire, et permettent des aménagements sur la nature des épreuves, leur nombre, leur contenu, leur coefficient ou leurs conditions d'organisation, ainsi que la composition du jury, les règles de quorum et les modalités de délibération.

S'agissant des voies d'accès à la fonction publique, l'ordonnance autorise, entre le 1er janvier 2021 et le 30 avril 2021, des mesures d'adaptation, lors de toute étape de la procédure de sélection, du nombre ou du contenu des épreuves pour permettre de simplifier le processus d'accès aux emplois publics, en raccourcir la durée et ainsi pourvoir aux vacances d'emploi en temps utile.

<https://www.vie-publique.fr/discours/278082-conseil-des-ministres-13012021-examens-concours-et-crise-sanitaire?xtor=RSS-720>

JOURNAL OFFICIEL

Décret du 13 janvier 2021 portant nomination du président de l'Université Gustave Eiffel

Par décret du Président de la République en date du 13 janvier 2021, M. ROUSSEL (Gilles) est nommé président de l'Université Gustave Eiffel.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042963564>

Arrêté du 11 janvier 2021 modifiant l'arrêté du 9 décembre 2020 portant ouverture du concours commun d'accès aux formations d'ingénieur des écoles nationales relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et du ministère chargé de l'agriculture à la session 2021

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042980370?tab_selection=jorf&searchField=ALL&query=Enseignement+supérieur&searchType=ALL&typePagination=DEFAULT&sortValue=SIGNATURE_DATE_DESC&page Size=10&page=1&tab_selection=jorf#jorf

ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES SERVICES DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

NOUVELLE DGS : UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD : GWENAËLLE VERSCHEURE (4/01/2021)

Gwenaëlle Verscheure est DGS de l'université Sorbonne Paris Nord (ex-Paris-XIII) depuis le 4 janvier 2021, ainsi que l'a indiqué l'université le 7 janvier à sa communauté. Elle va remplacer Pascale Stankiewicz (lire sur AEF info), qui prend, elle, la DGS de l'IAE de Paris. Gwenaëlle Verscheure a auparavant été DGS de l'université Paris-Sud puis de l'université Paris-Saclay (lire sur AEF info). Le poste a été déclaré vacant en octobre dernier (lire sur AEF info). Voici son parcours.

<https://www.a-dgs.fr/n/Actualites/Nominations/Nouvelle-DGS-Universite-Sorbonne-Paris-Nord-Gwenaelle-VERSCHEURE-4-janvier-2021-i2425.html>

AU PARLEMENT

Aménagements

École inclusive et accompagnants des élèves en situation de handicap - Question orale n° 1462S de Mme Élisabeth Doineau (Mayenne - UC)

<http://www.senat.fr/questions/base/2021/qSEQ21011462S.html>

Mme Élisabeth Doineau attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur les moyens nécessaires pour aboutir à une réelle école inclusive. (...)

Mais aujourd'hui, les personnels de l'éducation, en lien avec les familles désespérées, sont au bout de ce qu'il est possible de faire avec les moyens alloués par l'État ! Ils ne disposent plus de solutions internes pour répondre aux besoins d'accompagnement et, rien qu'en Mayenne, 109 enfants de l'enseignement libre ne sont pas ou très peu accompagnés faute de moyens financiers (soit plus de 20 % des élèves notifiés). Cela représente au minimum un manque de 42 AESH pour des contrats de 24 heures. Aussi, elle lui demande quels moyens le Gouvernement compte accorder à cette inclusion tant attendue et espérée par les familles.

En attente de réponse du Secrétariat d'État auprès du Premier ministre, chargé des personnes handicapées.

Absence de cours de langue bretonne - Question écrite n° 19942 de M. Michel Canevet (Finistère - UC)

<http://www.senat.fr/questions/base/2021/qSEQ210119942.html>

M. Michel Canevet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports concernant les difficultés rencontrées par des lycéens bilingues breton-français qui, depuis la réforme du lycée, peuvent se retrouver sans solution pour présenter le breton au baccalauréat, en raison de l'absence de cours de langue bretonne dans leur établissement. (...) Il souhaite donc connaître la position du Gouvernement.

Le personnel des établissements scolaires

Conseil d'administration des établissements d'enseignement supérieur - Question écrite n° 19948 de Mme Nicole Bonnefoy (Charente - SER)

<http://www.senat.fr/questions/base/2021/qSEQ210119948.html>

Mme Nicole Bonnefoy interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation au sujet du décret établissant la formation du conseil d'administration des établissements d'enseignement supérieur. (...) Dans leur forme actuelle, les textes réglementaires ne précisent pas si cet enseignant vacataire est éligible au sein du conseil au titre de personnalité extérieure et in fine s'il peut être éligible au titre de président du conseil d'administration de l'établissement.

Elle l'interroge donc sur le statut et les droits d'une personnalité vacataire au sein du conseil d'administration d'un établissement d'enseignement supérieur public, exerçant son activité principale en dehors du monde de l'éducation.

Exclusion des professeurs documentalistes du versement de la prime d'équipement informatique - Question écrite n° 20002 de M. Michel Dagbert (Pas-de-Calais - SER)

<http://www.senat.fr/questions/base/2021/qSEQ210120002.html>

M. Michel Dagbert attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur l'exclusion des professeurs documentalistes du versement de la prime d'équipement informatique. L'attribution d'une prime informatique serait ainsi utile pour les documentalistes et leur permettrait par exemple de préparer des activités pédagogiques ou éducatives à distance, de gérer plusieurs plateformes numériques ou des veilles dans les domaines de la lecture et de l'éducation aux médias et à l'information.

Aussi, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de faire bénéficier de la prime d'équipement informatique les personnels documentalistes de l'éducation nationale.

Étudiants boursiers

Exclusion des étudiants non boursiers de l'aide exceptionnelle de solidarité - Question écrite n° 19947 de M. Philippe Paul (Finistère - Les Républicains)

<http://www.senat.fr/questions/base/2021/qSEQ210119947.html>

M. Philippe Paul interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur l'exclusion des étudiants non boursiers bénéficiaires d'une aide personnelle au logement (APL) de l'aide exceptionnelle de solidarité instaurée par le décret n° 2020-1453 du 27 novembre 2020. (...) Aussi, dans ce contexte particulier de vulnérabilité et de précarité accrue, demande-t-il au Gouvernement, par son intermédiaire, d'élargir l'aide exceptionnelle de solidarité aux étudiants non boursiers bénéficiaires d'une aide personnelle au logement.

AU PARLEMENT...Ce qu'il faut retenir

Séance de l'Assemblée nationale le mardi 12 janvier 2021, Débat sur le plan gouvernemental en faveur de la jeunesse

<https://www.assemblee-nationale.fr/15/cr/2020-2021/20210126.asp>

L'avenir des jeunes par l'emploi et l'insertion

Mme Élisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, s'exprime au sujet du plan « 1 jeune, 1 solution » qui apporte plus de deux millions de réponses aux jeunes, notamment au travers des contrats d'insertion et des dispositifs d'accompagnement dans les formations. Déployé depuis juillet 2020, le défi de ce plan est que chaque jeune ait connaissance des solutions qui peuvent lui être proposées. L'autre défi est d'aller chercher les jeunes qui n'ont pas l'habitude de pousser la porte de leur mission locale ou de l'agence Pôle emploi. Ils vont lancer deux nouveaux appels à projets, « repérage des invisibles » et « 100 % inclusion », ce dernier étant centré sur les quartiers relevant de la politique de la ville. Ils vont également déployer une stratégie de communication sur les réseaux sociaux, pour chercher les jeunes là où ils se trouvent. Nous allons procéder à des envois ciblés de SMS, à tous les jeunes, et créer un numéro vert. Ce dispositif a mobilisé près de 7 milliards d'euros.

Voici quelques chiffres de l'année 2020. Il faut savoir que plus de 600 000 jeunes sont entrés dans un parcours d'insertion, 450 000 contrats d'apprentissage ont été signés, 1 million de jeunes ont été recrutés en CDD de plus de trois mois ou en CDI. Au troisième trimestre de 2020, le taux de chômage était effectivement en hausse de 16 % par rapport à 2019. Si le taux de chômage des jeunes en catégorie A a augmenté de 18 % en juillet, la hausse a été ramenée à 11 % en août, à 9 % en septembre et à 6 % en octobre. Malheureusement, en raison du confinement du mois de novembre, la croissance du taux de chômage des jeunes est repartie à la hausse. Toute la philosophie du plan « 1 jeune 1 solution » vise à s'assurer qu'aucun jeune ne reste sans

accompagnement adapté pour trouver une formation ou un emploi. Pendant l'année 2020, 20 % des entrées en garantie jeunes se sont faites au profit des jeunes qui résident dans ces quartiers. Il existe par ailleurs des mesures spécifiquement dédiées à ces quartiers : 140 millions d'euros y seront consacrés en 2021, notamment avec le dispositif « emploi franc + » destiné aux employeurs qui recrutent dès maintenant un jeune de moins de 26 ans résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Mme Élisabeth Borne rappelle également que les jeunes qui s'engagent dans une formation ou un parcours vers l'emploi doivent pouvoir bénéficier, lorsqu'ils en ont besoin, d'une rémunération pouvant aller jusqu'à 500 euros par mois, l'objectif étant de permettre aux jeunes d'accéder à un emploi. Par exemple en revalorisant à 500 euros la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle. Ils ont aussi élargi les aides financières non seulement à ceux qui sont suivis en garantie jeunes, dont le nombre sera doublé, mais aussi à ceux qui sont accompagnés dans le cadre d'un PACEA.

Mme Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, a conscience des difficultés que subissent les étudiants, notamment par la perte de leur emplois. Il annonce alors qu'après toutes les mesures déjà mises en œuvre depuis le début du premier confinement pour aider les étudiants à survivre face à cette crise, le gouvernement a créé près de 22 000 emplois étudiants dans les universités pour accompagner notre jeunesse. De plus, les établissements recrutent actuellement des psychologues, dont le nombre va doubler. De plus, les CROUS recrutent de leur côté des assistantes sociales car cet accompagnement est également nécessaire. Un vrai travail est mené auprès des associations étudiantes mais aussi des associations d'écoute que l'Etat finance afin qu'elles soient au plus près des étudiants.

M. Stéphane Viry, membre de la commission des affaires sociales (LR) fait écho des problèmes de pauvreté qui se propagent chez les jeunes et les étudiants. L'un des leviers pour répondre au défi de la précarité croissante et de la pauvreté serait d'instaurer un droit à la garantie jeunes, en supprimant des critères d'attribution et en allongeant les délais. Ce serait d'après lui, une bien meilleure réponse que le RSA jeunes. La réponse apportée par le Gouvernement, la plateforme « 1 jeune 1 solution » permet de multiplier les crédits des dispositifs existants et de supprimer des conditions pour en bénéficier. D'après lui, la limite de ce plan est qu'un jeune peut cumuler les dispositifs sans but, les enchaîner sans objectif ni perspective, sans logique, ni réelle prise en charge. D'autres solutions auraient été plus simples, plus percutantes. Par exemple, on pourrait imaginer un contrat de travail spécifique pour la jeunesse : les six premiers mois de salaire seraient pris en charge par l'État, sur le modèle de l'activité partielle ; l'exonération de cotisations sociales serait ensuite totale pendant deux ans, pour l'entreprise, la structure ou l'association qui embaucherait un jeune en CDI.

Mme Céline Calvez, Membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation (La République en Marche) pense qu'il faut être aux côtés des jeunes, leur dire que le Gouvernement a conscience des difficultés financières et psychologiques qui ont été exacerbées par la crise, qu'il en tirent des enseignements, afin d'offrir des perspectives à chacune et à chacun. Elle parle notamment du contrat d'insertion, de la compensation des charges pour tout jeune recruté, des primes pour le recrutement d'un apprenti et l'augmentation du nombre de services civiques. Pour que toutes ces solutions voient le jour, il a fallu que le Gouvernement et la majorité se soient mobilisés et qu'un important travail interministériel ait été conduit avec les acteurs locaux, économiques, associatifs et universitaires.

Mme Christine Cloarec-Le Nabour, membre de la commission des affaires sociales (La République en Marche) précise que l'efficacité des mesures dépendra de notre capacité à repérer les invisibles, les fameux « trous dans la raquette », à mobiliser les entreprises et tous les acteurs dans les territoires, mais aussi de notre capacité à suivre et à évaluer les différentes mesures pour les améliorer, si besoin, au fil de l'eau. Les mesures répondent à l'urgence de la situation, mais il faut s'organiser dans la durée, en n'oubliant pas la nécessité de poursuivre nos réflexions sur l'évolution de nos politiques en faveur de la jeunesse. La question de la jeunesse est bien, pour le Gouvernement et sa majorité, une priorité absolue de la relance post-crise.

L'investissement de 7 milliards d'euros est historique, à la hauteur des enjeux. Ce plan concerne tous les jeunes de 16 à 25 ans et vise à instaurer un accompagnement qui dépasse le cadre strict de l'emploi, puisque le gouvernement alloue des moyens importants au développement de nouvelles formations, ainsi qu'à l'accompagnement social, psychologique et alimentaire des plus précaires.

La reprise progressive des enseignements en présentiel

Mme Anne-Laurence Petel, secrétaire de la commission des affaires économiques (LREM) revient sur la situation que les étudiants traversent depuis bientôt un an face à la crise sanitaire. Effectivement depuis le début de cette crise, les étudiants français subissent et montrent une réelle détresse psychologique, financière et sociale. Elle souligne que le Gouvernement se mobilise depuis le début pour venir en aide à ces étudiants, mais qu'il faut en faire d'avantages pour lutter contre la précarité et l'isolement de ces jeunes. **Mme Anne-Laurence Petel** souhaite donc savoir comment le Gouvernement envisage la reprise des cours et des activités extrascolaires en ce début d'année 2021. De plus, elle demande des précisions quant au calendrier d'embauche des 20 000 tuteurs et des 1 600 référents jeunes ainsi que l'accroissement de 80 à 160 le nombre

des recrutements prévus de psychologues en service de santé universitaire ? Ce à quoi, **M. Jean Castex, Premier ministre**, répond que Frédérique Vidal et lui-même recevront à nouveau, ce vendredi, l'ensemble des représentants de la communauté universitaire, pour dresser le bilan des mesures prises en fin d'année dernière. Et de ce fait, le gouvernement mettra en œuvre des moyens pour conforter et amplifier les mesures déjà présentes, partout où cela sera nécessaire.

Mme Christine Pires Beaune, membre de la commission des finances (Socialiste), évoque que d'après un sondage de l'université du Mans sur 3 000 réponses, 68 % des étudiants et 63 % des enseignants veulent une réouverture de l'université. Ce sondage nous dit surtout que seuls 12 % des étudiants affirment réussir à suivre leurs cours tous les jours en ligne, isolés qu'ils sont, sous pression et condamnés à fixer un écran toute la journée – pour ceux qui ont la chance d'en avoir un. Parmi eux, 36 % déclarent souffrir d'épuisement, de troubles oculaires et de stress. Il souhaite que la ministre apporte un soutien et une confiance exceptionnelles aux universités pour mettre en place des mesures adaptées au contexte. Il y a urgence à débloquer des fonds exceptionnels, sans quoi la proposition d'une reprise pour les étudiants vulnérables par groupes de dix restera lettre morte. Mme Christine Pires Beaune et M. Paul Molac, membre de la commission des lois (Liberté et territoire) s'interrogent donc sur la réouverture des universités.

Mme Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, rappelle que les universités n'ont pas fermé pendant ce second confinement : elles ont reçu des étudiants, notamment dans les salles de ressources, pour des travaux pratiques. Elle évoque les propos du premier ministre précédemment, en soulignant la réunion de vendredi prochain avec les présidents d'établissement pour savoir comment renouer le lien entre les enseignants et les étudiants, pour savoir si l'enseignement peut être donné totalement à distance de manière très simple – il suffirait d'utiliser des livres, des bibliothèques ou internet. Enfin, à partir de ce mois de janvier, les cours vont reprendre progressivement dans les universités, et les étudiants seront accueillis par petits groupes de dix au maximum. Les étudiants ont besoin d'avoir un contact avec leur professeur et toutes les disciplines ne requièrent pas de travaux pratiques. Il était donc important d'étendre à tous les publics fragiles – étudiants en détresse psychologique, étudiants en détresse pédagogique, étudiants internationaux, étudiants en situation de handicap – la possibilité de renouer, par petits groupes, le lien avec leurs enseignants. Or c'est précisément à cela que les universités s'emploient actuellement.

M. François Ruffin, secrétaire de la commission des affaires économiques (La France insoumise) s'est montré très agacé par le manque d'agissement et très révolté lors de ce débat "On patauge, on pédale dans la semoule. On vous a donné un an, un an pour tout rater, les masques, les tests, les vaccins. On vous a donné un an d'obéissance, de docilité comme jamais, mais maintenant, il y en a ras-le-bol ! (...) Je ne suis pas ici pour pleurnicher, mais pour formuler une demande claire, nette et précise : rouvrez les amphis ! (...) Oui, j'espère, j'aspire, à une révolte des jeunes. Que leur vitalité se répande en cris, en manifs, plutôt qu'en une résignation mortifère, solitaire. Oui, je préférerais qu'ils prennent la rue plutôt que du Xanax." en faisant référence à la détresse de certains étudiants, pouvant aller jusqu'à de forts états de dépression.

▣ Les aides apportées pour faire face à la situation actuelle

• Aides alimentaires

M. Benoît Potterie, membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation (La République en Marche), explique que le Gouvernement a prévu des dispositifs matériels concernant les aides alimentaires comme les repas à 1 euro et une aide exceptionnelle de 150 euros pour les étudiants boursiers mais également pour les jeunes bénéficiant d'une APL. **Mme Karine Lebon**, membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation (Gauche démocrate et républicain), parle au nom des étudiants et aspire à ce que le repas à un euro soit servi deux fois par jour au lieu d'une seule aujourd'hui. Ceux à quoi, **Mme Frédérique Vidal** affirme que ce ticket restaurant est bien valable pour deux repas et qu'il est possible de le récupérer à l'avance pour éviter tout transport inutiles entre les deux repas.

• Aides Financières

Mme Élisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion explique que le ministère a mis en place une aide exceptionnelle pour les anciens boursiers désormais jeunes diplômés demandeurs d'emploi. Cette aide peut aller jusqu'à 500 euros, en prenant en compte les 100 euros qui peuvent être attribués aux jeunes vivant dans un logement autonome.

• Permis de conduire

M. Jean-Luc Warsmann, membre de la commission des lois, fait remarquer que l'insertion professionnelle est d'autant plus difficile pour les jeunes n'ayant pas le permis. Il propose néanmoins une proposition formulée

dans le cadre de la préparation du plan de redynamisation des Ardennes. Elle vise à autoriser chaque jeune à effectuer un stage pouvant durer jusqu'à quatre semaines dans une structure publique ou privée, en percevant une gratification supérieure à la gratification de droit commun prévue par l'article L. 124-6 du code de l'éducation et ce, sans impôt ni cotisation sociale. C'est-à-dire que pour une rémunération de 5 euros de l'heure, le salaire mensuel pourrait atteindre 700 euros. La gratification serait alors versée directement à une auto-école pour participer au financement du permis. Ce dispositif pourrait s'avérer ingénieux car en plus d'offrir une expérience professionnelle supplémentaire, cela peut encourager et aider à l'obtention du permis de conduire. Ce dispositif ne donnerait aucun travail supplémentaire à l'administration et ne coûterait rien ni à l'État ni à la sécurité sociale.

Par Kristina Lefebvre et Lucie Saingéry, Ecouter le bruit, 14 janvier 2021

ALLIANCE NATIONALE DE COORDINATION DE LA RECHERCHCE POUR L'ENERGIE (ANCRE)

Energie décarbonée, changement climatique, santé environnementale et biodiversité (2ème session) (07/01/2021)

Après le succès du premier évènement inter-alliances du 18 décembre 2020, les cinq alliances nationales de recherche (AllEnvi, Allistene, Ancre, Athéna, Aviesan), sous l'égide du MESRI reviennent le 29 janvier pour une seconde session de l'évènement « Energie décarbonée, changement climatique, santé environnementale et biodiversité : les impacts de nos choix sur les nouvelles voies de recherche interdisciplinaires »

<https://www.allianceenergie.fr/energie-decarbonee-changement-climatique-sante-environnementale-biodiversite-2e-session/>

ARCES

ADHESIONS 2021 : C'EST PARTI !

Si vous êtes le référent pour votre équipe et pour votre établissement, connectez-vous à Mon Compte, et cliquez sur Mes Adhésions puis sur Renouveler mon adhésion et suivez le processus.

<https://www.arces.com/actualites/adhesions-2021>

RELIER

[SAVE THE DATE] 3 RETEX "AUTOEVALUATION" PLANIFIES EN JANVIER 2021

Les campagnes d'évaluation menées par le HCERES suivent un rythme quinquennal au sein de nos établissements. Aussi chaque université se doit en amont de réaliser sa propre campagne d'autoévaluation et être en capacité de remettre au HCERES son rapport d'autoévaluation.

<http://www.relier-univ.fr>

RESEAU C.U.R.I.E.

Présentation des résultats de l'enquête 2020 - RESEAU C.U.R.I.E.

<https://www.curie.asso.fr/Presentation-des-resultats-de-l-enquete-2020.html>

RECHERCHE ET INNOVATION

■ Appel à projets pour l'accès aux installations solaires de SFERA-III (13/01/2021)

Ouvert jusqu'au 31.01.2021, l'appel du projet H2020 SFERA-III offre aux chercheurs l'accès libre et gratuit aux infrastructures européennes de haut niveau en énergie solaire concentrée.

<https://www.horizon2020.gouv.fr/cid155846/appel-a-projets-pour-l-acces-aux-installations-solaires-de-sfera-iii.html>

LALIST

■ Avez-vous le droit ou l'obligation de diffuser vos données ? (14/01/2021)

« En France, l'ouverture des données de recherche s'inscrit dans le premier volet de la loi pour une République numérique (loi dite « Axelle Lemaire » n°2016-1321 du 7 octobre 2016) : elle devient la règle et non plus l'exception. Toutefois, les contextes multipartenariaux des projets de recherche complexifient la gestion des données et leur diffusion. Il peut être difficile pour un chercheur ou pour une institution de prendre la décision d'ouvrir ses données en respectant le cadre juridique applicable. Cette difficulté peut être un frein à la diffusion des données de recherche.

L'arbre de situation « Aide à la décision sur la diffusion des données de recherche » conçu et diffusé librement par le Cirad vise à guider les scientifiques dans le processus de diffusion de données de recherche. (...) »

<https://lalist.inist.fr/?p=47554>

■ Géopolitique de l'OpenScience : La France, l'Union européenne et l'International, 21 janvier 2021 (12/01/2021)

« L'objectif de cette conférence sera tout d'abord de situer le mouvement de l'Open sciences dans une dimension diachronique et comparatiste, mettant en débat les idéologies qui le soutiennent et les tensions qui le divisent, laissant au final, peu de place aux communautés épistémiques. Le focus sera ensuite celui des asymétries qui se dessinent dans les nouveaux modèles économiques en construction et en test pour la communication scientifique, laissant augurer des modalités très différentes. La politique publique de la France et sa spécificité seront questionnées au regard des autres repositionnements internationaux. »

<https://lalist.inist.fr/?p=47552>

■ European Open Science Cloud (EOSC) Executive Board [Final progress report] (13/01/2021)

« The European Open Science Cloud (EOSC) Executive Board Final progress report document contains a summary of the work delivered by the Executive Board against its remit. The purpose of the EOSC Executive Board was to oversee the EOSC implementation, provide advice on the way forward and on the implementation of the strategic and funding orientations and assist with the transition beyond 2020.(...) »

<https://lalist.inist.fr/?p=47549>

■ Journées EOSC France – 4/5 février 2021 (12/01/2021)

« L'European Open Science Cloud (EOSC) est une initiative de la Commission Européenne qui vise à relier les infrastructures de données scientifiques européennes existantes, à y joindre des solutions cloud à haute capacité et/ou performance pour les exploiter et à élargir la portée de ces services aux utilisateurs du secteur public et de l'industrie. L'EOSC doit être considéré dans le contexte plus large de la science ouverte, visant aussi à rendre les données scientifiques FAIR (Findable, Accessible, Interoperable, Reusable) et ouvertes. Cet atelier de deux demi-jours informera sur l'EOSC en France, ses opportunités de participer et d'en bénéficier, et d'impliquer la communauté de recherche dans son ensemble. (...) »

<https://lalist.inist.fr/?p=47534>

■ Eleanor Masterman. « 'Communists of Knowledge'? A case for the implementation of 'radical open access' in the humanities and social sciences »[thesis] (12/01/2021)

« Open access (OA) has widely been touted as a 'radical' alternative to the traditional scholarly publishing system, which has faced heavy criticism in the last twenty years for its oligopolistic market and high profit margins. Yet, this dissertation argues that – especially in scientific, technical and medical (STM) publishing – OA under the 'author-pays' model has largely become part of that system, as another revenue stream for the largest

commercial publishers. My study contributes to a growing body of literature that seeks instead to re-politicise OA for the humanities and social sciences (HSS), a sector where the topic is still marked by discussion and debate, by critiquing its subordination to market logic. Adopting an explicitly political definition of 'radical', this study attempts to answer the question 'Could open access facilitate a radical approach to academic publishing in the humanities and social sciences?'. (...) »

<https://lalist.inist.fr/?p=47522>

Open Science in the Horizon Europe funding programme: what to expect? (12/01/2021)

« Without the slightest doubt, I think, we are all ready to let 2020 go and look forward to something different to come. In this forward-looking spirit, sharing information about the coming EU funding framework seems to be an appropriate topic for the last DARIAH Open post in 2020. As such, we are going to have a look at how Open Science is taking shape in the nascent Horizon Europe funding programme for 2021-2027, what to expect and what are the major changes compared to the previous funding programme, Horizon 2020. (...) »

<https://lalist.inist.fr/?p=47512>

ÉTUDES

Admission Post Bac : les lycéens refusés au tirage au sort pour leur premier choix ont un parcours universitaire plus difficile - Insee Analyses - 62

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5011617>

EVALUATION DES AIDES D'ÉTAT À LA R&D ET L'INNOVATION : LE RAPPORT FINAL

Évaluation des Conventions industrielles de formation par la recherche (Cifre)

Rapport final - Évaluation des Conventions industrielles de formation par la recherche (Cifre) (octobre 2020)

Avis de l'expert sur l'évaluation des Conventions industrielles de formation par la recherche (Cifre) (octobre 2020)

Rapport intermédiaire - Évaluation des Conventions industrielles de formation par la recherche (Cifre) (octobre 2019)

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/etudes-et-statistiques/autres-etudes/evaluation-des-aides-d-etat-la-rd-et-l-innovation-rapport>

EN RÉGIONS

Des colis offerts aux étudiants ligériens en situation précaire - Département de la Loire

L'AGORAé distribue des produits de première nécessité aux étudiants du département de la Loire impactés par la crise sanitaire. Plus de 800 bénéficiaires ont déjà saisi la main tendue par cette épicerie solidaire basée à Saint-Etienne.

https://www.loire.fr/jcms/lw_1330990/des-colis-offerts-aux-etudiants-ligeriens-en-situation-precaire?xtor=RSS-40

S'abonner au bulletin de veille d'information de la CPU :

Depuis l'adresse mail qu'on souhaite abonner, envoyer un mail à : sympa@list.lgo.ovh
avec comme sujet : SUBSCRIBE veillecpu

Pour se désabonner de la mailing-list:

Depuis l'adresse mail qu'on souhaite désabonner, envoyer un mail à : sympa@list.lgo.ovh
avec comme sujet : UNSUBSCRIBE veillecpu